

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

N° 57/2021

**Objet : Information au conseil  
communautaire sur les  
décisions du Président dans le  
cadre de l'exercice des  
délégations de pouvoir**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 avril 2021.

**PRÉSENTS :**

Pour la Commune de **BARBENTANE** : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de **CABANNES** : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : MARTEL Marcel, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, AMIEL Cyril, PONCHON Solange, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune de **EYRAGUES** : GILLES Max, DELABRE Eric.

Pour la Commune de **GRAVESON** : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de **MAILLANE** : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de **MOLLEGES** : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de **NOVES** : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune de **ORGON** : PORTAL Serge.

Pour la Commune de **PLAN d'ORGON** : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de **ROGNONAS** : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de **SAINT- ANDIOL** : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de **VERQUIERES** : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : DARASSE Adelaïde (*absente ayant donné à pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*)

Pour la Commune de **EYRAGUES** : POURTIER Yvette (*absente ayant donné à pouvoir à GILLES Max*).

Pour la Commune de **ORGON** : YTIER CLARETON Angélique (*absente ayant donné à pouvoir à PORTAL Serge*).

**EXCUSÉS :**

Pour la Commune de **ROGNONAS** : MONDET Cécile.

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** MARTIN Pierre-Hubert.

Mme la Présidente expose que dans le cadre des délégations accordées au président par le Conseil Communautaire, il est porté à la connaissance du conseil les décisions prises en application de ces délégations.

➤ **Décisions du Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres :**

- Décision portant avenant au marché de collecte de proximité de certains flux passé avec la Société COVED afin d'optimiser les moyens de collecte et rendre plus efficace les circuits de tournées. L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.



- Décision portant attribution du marché n° 2020M18\_EXPL de prestations de façonnage et du curage des voies, fossés et bassins communautaires à la SARL CAMERA pour un montant est. HT et une durée de 1 an avec reconduction tacite de 3 fois 1 an.
- Décision portant constitution d'un groupement de commande avec les communes membres pour un marché de fournitures de bureau et de papier.
- Décision portant attribution du marché d'acquisition de colonnes et de véhicules de collecte équipés du système de préhension EASY à la société NORD ENGINEERING France pour un montant estimatif de 5 445 272 € HT, soit 6 534 326.40 € TTC sur la durée du contrat de 4 ans.
- Décision portant avenant au marché de levés topographiques, géolocalisation / georeferencement et détection sur les réseaux enterrés d'eau potable, eaux usées et eaux pluviales passé avec la Société VIAMAPA France pour prolonger la durée du marché d'un an et ainsi porter la durée de l'accord cadre à 3 ans.
- Décision portant attribution d'une mission de prestation intellectuelle 2021M12\_ASS pour la déclaration du système d'assainissement de BARBENTANE à la société EURYECE pour un montant forfaitaire de 6 550 € HT soit 7 860 € TTC pour une durée de mission de 2 mois.
- Décision portant attribution à la Société VERITAS de la mission n° 2021M02\_PONT\_SPS de prestation de Coordination Sécurité et protection de la Santé dans le cadre des travaux de requalification de la Zone d'activités du Pont à Plan d'Orgon pour un montant de 5 565 € HT, soit 6 678 € TTC et un délai d'exécution de 42 semaines.
- Décision portant attribution à la SARL CSPS SOCOBAT de la mission n° 2021M03\_ISCLES\_SPS de prestations de Coordination Sécurité et protection de la Santé dans le cadre des travaux de requalification de la Zone des Iscles à Châteaurenard pour un montant de 2 800 € HT, soit 3 360 € TTC et un délai d'exécution de 28 semaines.
- Décision portant attribution à la S.A.S. MIDITRACAGE du marché n° 2020M24-EXPL de fournitures et entretien des équipements de signalisation horizontale et verticale. L'accord cadre étant passé pour un montant minimum de 26 000 € HT et un maximum de 55 000 € HT par an pour le lot 1 et un montant minimum de 4 000 € HT et un maximum de 10 000 € HT par an pour le lot 2. Marché conclu pour une durée de 1 an avec reconduction tacite de deux fois 1 an.
- Décision portant attribution à la SAUR SAS du marché n° 2020M30\_ASS de travaux de reprise des réseaux d'eaux usées et de sécurisation de la station d'épuration sur la commune de BARBENTANE (suite SDA 2019) pour un montant total de 44 407,98 € HT, soit 53 289,57 € TTC et un délai d'exécution des travaux plafonné à 3 mois.
- Décision portant attribution à l'Association Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée d'une mission de prestation intellectuelle 2021M08\_PVAS pour la finalisation du diagnostic de l'atelier santé-ville pour un montant forfaitaire de 9 100 € HT, soit 10 920 € TTC et une durée d'exécution de 4 mois.
- Décision portant attribution à la Société SETEC HYDRATEC d'une mission de prestation Intellectuelle n° 2021M14\_PLUV pour l'évaluation du dossier Loi sur l'eau de la Zone d'activités économiques du SAGNON à GRAVESON pour un montant de 35 700 € HT, soit 42 840 € TTC et une durée de 3 mois.
- Décision portant attribution à la Société FICHET-BAUCHE Télésurveillance du marché n° 2021M15-RH de fourniture et livraison de badges de sécurité pour la protection des travailleurs isolés pour un montant annuel de 2 688 € HT, soit 3 225.60 € TTC/an. Le marché est conclu pour une durée d'1 an reconductible 2 fois tacitement.

#### ➤ Décisions du Président portant sur l'exercice du droit de préemption

- Décision portant sur la déclaration d'aliéner transmise par Me Pauline CHIAPELLO-JULIEN sur la parcelle DL 202 sur la ZONE DES ISCLES à Châteaurenard relative à la vente de locaux d'activité pour un montant de 490 000 €. Il est décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les biens susvisés.

- Décision portant sur la déclaration d'aliéner transmise par Me A et 266 relative à l'apport en société d'un terrain à bâtir pour un montant de 150 000 € sur la ZONE DU BARRET à Châteaurenard. Il est décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les biens susvisés.
- Décision portant sur la déclaration d'aliéner transmise par Me Alexandre PAUL sur la parcelle AN 267 relative à la vente d'un terrain à bâtir à vocation d'activité pour un montant de 132 550 € sur la ZONE DU BARRET à Châteaurenard. Il est décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les biens susvisés.
- Décision portant sur la déclaration d'aliéner transmise par Me Mireille PICCA-AUDRAN sur la parcelle BK 139p relative à la vente d'une propriété comprenant une habitation individuelle ainsi qu'un local artisanal pour un montant de 497 000 € sur la ZONE DU BARRET à Châteaurenard. Il est décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les biens susvisés.
- Décision portant sur la déclaration d'aliéner transmise par Me Aurélie FOURNIER pour la parcelle DL 182 relative à la vente de locaux industriels pour un montant de 210 000 € sur la ZONE DES ISCLES à Châteaurenard. Il est décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les biens susvisés.

➤ **Décisions du Président portant sur la sollicitation de subventions**

- Décision de sollicitation de subvention auprès de l'Etat (DSIL) pour la rénovation du siège de Terre de Provence Agglomération à Eyragues pour un montant de 381 401 € HT, sollicitation à hauteur de 33.13 % soit un montant de 126 362.62 € HT (annule et remplace la DP2021\_10).

Membres en exercice : 42

Votants : 41

Donnent acte : 41

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 15 avril 2021,

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Corinne CHABAUD

